

République Française
Département des Hautes-Alpes
Communauté de Communes du Pays des Ecrins

DELIBERATION N° 23

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2022

Objet : Demande de subventions au titre de la DETR et au Conseil Départemental pour l'opération « Réfection du stade de football et ses abords ».

Secrétaire de séance : Florene TORRENT

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de voix

Présents : 19

Absents :

Pouvoirs : 5

Excusé : 1

Pour : 24

Contre :

Abstention :

Nomenclature acte : 9-1

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 25 FEV. 2022

Publié ou notifié le : 25 FEV 2022

Présents : Marie BAILLARD, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Sandrine REYMOND, Marie-José SAVOLDELLI, Florence TORRENT, Christian CANTON, Marcel CHAUD, Jean CONREAUX, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Camille FAURE, Martin FAURE, Michel FRISON, Serge GIORDANO, Gilles PIERRE, François ROTH, Alain SANCHEZ, Serge THIVOLLE, Laurent VERNET.

Pouvoirs : Dominique BARNEOUD à Sandrine REYMOND.
Carine QUILICI à Alain SANCHEZ.
Bruno LAROCHE à Marie BAILLARD.
Michel CHEYLAN à Cyrille DRUJON D'ASTROS.
Didier PLUQUET à Marcel CHAUD.

Excusée : Marie-Pierre HAMMES.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février 18 h30, la Communauté de Communes du Pays des Écrins étant assemblée en session ordinaire, au Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée, après convocation légale du 18 février 2022, sous la Présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Délibération présentée par : Cyrille DRUJON D'ASTROS.

- Vu l'étude de faisabilité réalisée par REAL SPORT pour la réfection des abords.
- Vu le courrier de la Mairie de L'Argentière-La Bessée validant le projet de réfection du stade et de ses abords.
- Vu la demande de la Mairie de L'Argentière-La Bessée de confier ce projet à la Communauté de Communes du Pays des Écrins dans le cadre d'une convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée.

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que la surface du stade de football est actuellement en sable stabilisé, bientôt interdite par la Fédération Française de Football, car ces surfaces sont dangereuses pour les joueurs.

Le stade et ses abords sont utilisés par le club de Foot L'Argentière Sport les Ecrins, par le club d'athlétisme, par le collège et autres structures sportives du territoire.

Aussi, le scénario retenu pour la réfection du stade et de ses abords d'agrandir la surface de jeu en gazon synthétique, de créer une zone d'athlétisme et la création d'un nouvel éclairage.

Le Président propose à l'Assemblée de solliciter les financements au titre de la DETR et au Conseil Départemental sur le scénario retenu pour un montant de travaux estimé à 857 869, 53 € HT.

DÉPENSES INVESTISSEMENT - EN EUROS - HT	
Réfection du stade de foot	615 230, 50 €
Création d'une zone d'athlétisme	115 068, 10 €
Eclairage	36 720, 00 €
Sondages et imprévus	40 000, 00 €
Contrôle technique et SPS	10 000, 00 €
Maîtrise d'œuvre	40 850, 93 €
TOTAL	857 869, 53 €
RECETTES - EN EUROS - HT	
DETR 2022 (40%)	343 147, 81 €
Conseil Départemental (20%)	171 573, 91 €
Autres financements (FAFA...) (10%)	85 786, 95 €
Autofinancement (30%)	257 360, 86 €
TOTAL	857 869, 53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve le plan de financement de l'opération.
- Autorise le Président à solliciter une aide au titre de la DETR.
- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.
- Autorise le Président à solliciter d'autres partenaires pour le financement du projet.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président
Cyrille DELUJON D'ASTROS






BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS DES ECRINS (05)

Utilisateur : KIHAL Amelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB23DU240222
Date de la décision :	2022-02-24 00:00:00+01
Objet :	Demande de subventions au titre de la DETR et au Conseil Départemental pour l'opération "Réfection du stade de football et ses abords".
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	005-240500462-20220224-DELIB23DU240222-D E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-240500462-20220224-DELIB23DU240222-DE-1-1_0.xml	text/xml	967
Nom original :		
SKM_C45822022513251.pdf	application/pdf	129182
Nom métier :		
99_DE-005-240500462-20220224-DELIB23DU240222-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	129182

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 février 2022 à 14h10min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 février 2022 à 14h10min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 février 2022 à 14h10min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 février 2022 à 14h10min42s	Reçu par le MI le 2022-02-25

